

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 03 AVRIL 2025
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2025-02-05- *FIN (7.1)* – AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2025

DATE DE CONVOCATION : 27 MARS 2025

DATE DE PUBLICATION : 07 AVRIL 2025

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	TARDY Yvan (ayant la procuration de DEPAILLAT Bernard), COLLET Thierry (à compter de la 2025-02-18), CLAUDON Jean-Louis, HENRION Martine, PICARD Denis, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean-Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (sauf pour la 2025-02-02) (ayant la procuration de BONNIN Pierre), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia (ayant la procuration de FONTAINE André), MONALDESCHI Philippe, TOUSSAINT André (ayant la procuration de GASPARD Isabel), SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, JOUBERT Roger (ayant la procuration de FELTEN Daniel), MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration DE SANTIS Fabrice), RIVET Lionel (ayant la procuration de CAULE Emeline), HEYOB Olivier (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), ASSFELD LAMAZE Christine, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	FONTAINE André, FONTANA André, BONNIN Pierre, SEGALT Jean-François, RADER Audrey-Helen, GASPARD Isabel, ROSSO Michel, SAUVAGE Catherine, MANSUY Thierry, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, DURANTAY Corine, MATTE Jean-François, MOUROLIN Patrick, CHENOT Tony, HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, DE SANTIS Fabrice, BONJEAN Myriam, CAULE Emeline, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles.
<u>Avis de procuration :</u>	10 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	3 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	Hervé SIMONIN
<u>Nombre de présents :</u>	51 présents pour la 2025-02-01. 50 présents pour la 2025-02-02. 51 présents de la 2025-02-03 à la 2025-02-17. 52 présents de la 2025-02-18 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	61 votants pour la 2025-02-01. 59 votants pour la 2025-02-02. 61 votants de la 2025-02-03 à la 2025-02-17. 62 votants de la 2025-02-18 à la fin.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5,
Vu le vote du compte financier unique 2024,

Les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (CFU). Les résultats doivent être reportés ou affectés dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU. Si celui-ci intervient avant l'adoption du budget primitif (BP) de l'exercice suivant, la reprise des résultats est effectuée de fait dans ce BP.

La reprise du résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'effectue dès lors dans les conditions suivantes :

- **l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser, en dépenses et en recettes,**
- **le solde disponible peut dès lors être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.**

Le cas échéant, l'exécution du titre de recettes sur le compte 1068 d'affectation des résultats (« excédents de fonctionnement capitalisés ») ne peut intervenir qu'après le vote du compte financier unique et au vu de la délibération d'affectation.

Après avoir entendu et adopté le compte financier unique 2024,
Considérant les résultats de l'exercice 2024,
Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2024,

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- **arrêter les résultats définitifs conformément au compte financier unique 2024 et de les affecter comme suit :**

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Budget N-1 pour mémoire :

<i>Mouvement réels et d'ordre</i>	Budget cumulé	Résultat reporté de fonctionnement	Titres/mandats émis	Restes à réaliser
Recettes de fonctionnement	5 859 584,06	1 608 598,06	4 255 593,27	
Dépenses de fonctionnement	5 859 584,06		3 608 383,80	
Recettes d'investissement	8 820 446,17		5 231 304,41	1 821 187,30
Dépenses d'investissement	8 820 446,17		7 418 070,82	483 190,51

Résultat de fonctionnement N-1 :

A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+647 209,47
B - Résultat antérieur reporté précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+1 608 598,06
C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	+2 255 807,53

Résultat d'investissement N-1 :

D - Solde d'exécution N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
D 001 Besoin de financement	-2 186 766,41
R 001 Excédent de financement	

Restes à réaliser d'investissement :

E - Solde des restes à réaliser N-1 :	
Besoin de financement	
Excédent de financement	+1 337 996,79

F - Besoin de financement (le cas échéant) = D + E	848 769,62
C - Reprise des résultats = G + H + I	+2 255 807,53
Affectation en réserves R 1068 en investissement (G + H) :	
G - Couverture du besoin de financement F	848 769,62
H - Affectation complémentaire	+0,00
I - Report en fonctionnement R 002 :	+1 407 037,91
Déficit reporté D 002	0,00

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat				
Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1	R1068 : excédents capitalisés
0,00	1 407 037,91	2 186 766,41		848 769,62

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX